



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT 398-2024

sur la régie interne des séances du conseil

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

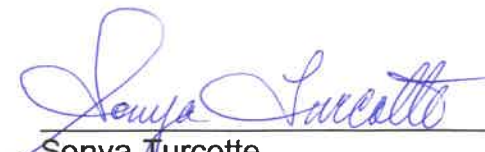
QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 3 décembre 2024, fût adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 398-2024 : Règlement sur la régie interne des séances du conseil

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 4 décembre 2024.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière